



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Rapport de la ministre Julie Boulet sur les cibles de revenu à atteindre L'inaction gouvernementale coûte cher aux QuébécoisES

Québec, 20 avril 2011 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a convié les représentantEs de la presse afin d'alerter la population québécoise du risque qu'elle court. En effet, avec son rapport sur les cibles de revenu à atteindre, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet, et son gouvernement sont en train de condamner plus d'un million de Québécoises et de Québécois à rester dans la pauvreté. Cette situation est inacceptable.

Toutes les formations politiques ont reconnu, à l'occasion du dépôt en novembre 2009 du rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec, qu'il fallait diminuer significativement la précarité financière des personnes seules. L'amélioration du revenu des personnes les plus pauvres, qu'elles travaillent ou non, fait consensus. Malheureusement, il semble que la ministre et son gouvernement refusent de le reconnaître. « Avec les déclarations de la ministre, hier, lors de l'étude des crédits et les signaux qu'elle envoie, le rapport qu'on risque d'avoir est carrément indécent » a insisté Robin Couture, porte-parole du Collectif.

Le premier et le deuxième Plan d'action gouvernemental ne comportent pas de cibles de revenu à atteindre. Pourtant, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale oblige la ministre à fixer des cibles d'amélioration du revenu pour les personnes à l'aide sociale et les travailleurEs pauvres. Lors de la campagne **MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté**, près de 100 000 personnes et plus de 1000 organisations ont indiqué au gouvernement les cibles à fixer, dont un salaire minimum pour sortir de la pauvreté et des protections publiques à la hauteur de la mesure du panier de consommation (MPC). Pour sa part, le Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), spécialement mandaté pour conseiller le ou la ministre responsable de la lutte à la pauvreté, propose, comme première étape, 80 % de la MPC pour tout le monde, ce qui constitue un véritable minimum. Alors que les couples avec enfants et les familles monoparentales atteignent déjà cette cible de 80 % depuis 2005, le gouvernement refuse toujours de l'accorder aux couples sans enfant et aux personnes seules. Pourquoi ces deux poids, deux mesures dans un État de droit comme le Québec? C'est parce que la ministre préfère baser son rapport sur des analyses commandées, comme celle du Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE). Cette étude part d'un principe faux, selon lequel des prestations basses incitent les personnes à intégrer le marché du travail. La réalité québécoise dément toutefois ce principe : les familles et les enfants, et en particulier les familles monoparentales à l'aide sociale, disposaient en 2007 d'un revenu disponible supérieur aux autres groupes prestataires. Aucun effet d'attraction ou de rétention à l'aide sociale n'a pourtant été noté.

L'étude indique également que les recommandations du Comité consultatif sont trop coûteuses. « Oui, ça peut paraître cher. On parle d'un total de 2,3 milliards de dollars par année. Par contre, lorsqu'on compare ce montant avec les coûts sociaux de la pauvreté, qui atteignent chaque année au Québec près de 6 milliards en santé et environ 15 milliards globalement, ça représente bien peu. C'est plutôt l'inaction gouvernementale qui coûte cher », a renchéri M. Couture.

Ce que la ministre ne dit jamais, c'est qu'elle manque de courage pour fixer des cibles de revenu qui respectent les droits humains, en raison de l'opinion publique. Elle craint les réactions de la population si elle augmente les prestations d'aide



sociale et refuse de commenter les déclarations de sa prédécesseure, Michèle Courchesne, qui a déjà affirmé que seulement 10 % des personnes jugées aptes à l'emploi le sont réellement. « La justice sociale, ce n'est pas payant politiquement. Ce n'est pas très bon pour une carrière politique », a affirmé M. Couture.

Ainsi, la ministre Boulet et son gouvernement refusent de mettre en place toute mesure qui pourrait améliorer véritablement la justice sociale. Au-delà des déclarations, on constate, sur le terrain, que les inégalités augmentent au Québec, que les services de dépannage alimentaire connaissent une affluence record et que plus d'un million de personnes vivent une situation de pauvreté grave. Pourtant, la lutte contre la pauvreté demeure une préoccupation constante des Québécoises et Québécois, plus importante que le retour à l'équilibre budgétaire. « Les plans d'action du gouvernement ne sont pas suffisants. Il ne respecte ni la Loi, ni les droits humains, malgré plusieurs condamnations d'instances internationales indiquant que le Québec est trop riche pour voir autant de pauvreté. Le gouvernement met de l'avant ses bons coups; notre rôle est de mettre en lumière ses manques et ses erreurs », de dire M. Couture. « Qu'est-ce que le gouvernement attend? D'être plus riche pour être plus juste? Les sociétés les plus riches ne sont pas nécessairement les plus justes. La justice est un choix », a conclu M. Couture.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 34 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Des centaines de milliers de citoyenNEs adhèrent à ces organisations qui ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Depuis le début, le Collectif travaille en étroite association AVEC les personnes en situation de pauvreté.

- 30 -

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.
Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

